



Rapport de la commission ad hoc concernant la réponse du Comité de direction au sujet d'une démarche participative pour l'aménagement du Pôle nature de la Givrine

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers intercommunaux,

La commission chargée d'analyser la réponse du Comité de direction au postulat de Claude Farine sur la mise sur pied d'une démarche participative concernant la création d'un pôle nature à la Givrine s'est réunie les 14 et 22 janvier 2019 à Nyon. Elle était formée de MM. Luc Badan (Crassier), Olivier Hog (Le Vaud), Pierre Stampfli (Chavannes-de-Bogis) et de Claude Farine (Nyon, rapporteur). M. Robert Derbigny (Givrins) n'a pas pu participer aux délibérations.

Rappelons tout d'abord que l'aménagement d'un Pôle de tourisme nature à la Givrine se fera en plusieurs étapes. En décembre 2017, le Conseil intercommunal a déjà voté, pour la 1^{ère} étape, un crédit de CHF 260'000.- en vue de la construction d'un parking et trois passages sous la route cantonale et sous la ligne du Nyon-Saint-Cergue.¹ Il s'agira maintenant de décider comment va se développer le Pôle nature, tant du point de vue des infrastructures que des prestations qui seront proposées aux gens du district, aux amoureux du Jura et aux touristes. C'est dans ce contexte qu'a été déposé le postulat pour demander la mise sur pied d'une démarche participative.

D'entrée de cause, la commission a insisté sur un point : elle souhaite vivement que cette démarche participative ait lieu avant qu'on entame concrètement la 2^{ème} phase du projet. Dans sa réponse au postulat, le Comité de direction rappelle tout d'abord qu'une convention quinquennale de partenariat *pour le programme de développement touristique de nature dans la Région de Nyon* a été signée le 1^{er} mai 2017 avec les communes concernées et les acteurs du tourisme (Télé Dôle, le Parc naturel régional du Jura vaudois et l'Office régional du tourisme). Cette démarche avait été précédée en 2016 par l'acceptation par le Conseil intercommunal d'un crédit de CHF 250'000.- pour l'engagement d'un coordinateur chargé de développer « un tourisme doux orienté sur la sensibilisation à l'environnement et les sports de nature. »²

Lors de sa 1^{ère} séance, la Commission a justement pu entendre les explications très

¹ Préavis no 25/2017

² Préavis no 69/2016

détaillées de ce chargé de projet, M. Alexis Lacroix, concernant un 1er atelier annuel du « tourisme de nature » qui a eu lieu en novembre dernier, et qui a réuni les différents partenaires de ce type de tourisme (hébergeurs, restaurateurs, accompagnateurs, prestataires d'activité). A cette occasion, les participants ont travaillé sur 3 thèmes : le programme d'aménagement touristique de la Givrine (« Inventons la Givrine de demain ! »), la signalétique touristique et les itinéraires, enfin la commercialisation de produits touristiques.

La Commission a également analysé les 5 propositions du Comité directeur qui devraient, à ses yeux, permettre « la participation du grand public » à l'aménagement de la Givrine. Elles étaient les suivantes: 1) organisation d'un grand événement participatif qui pourrait prendre la forme d'une visite de chantier suivie d'un débat 2) intégration des membres du Conseil intercommunal dans l'Atelier annuel du « tourisme de nature » 3) installation d'un panneau de chantier informatif à la Givrine 4) développement d'une page participative sur le site Internet 5) diffusion d'informations via les réseaux sociaux.

Des démarches du bas vers le haut

Sans nier l'intérêt de ces propositions, la Commission a cherché à formuler, lors de la 2^{ème} séance, des démarches qui favoriseraient un travail du bas vers le haut (bottom-up), où population et acteurs politiques pourraient s'exprimer. Elle propose ainsi d'organiser 6 ateliers qui s'organiseraient de la manière suivante :

- un atelier dans chaque sous-région. Les participants seraient recrutés parmi les conseillers intercommunaux, les conseillers communaux et généraux, enfin la population. Céligny, les communes qui ne font pas partie de la Région de Nyon, ou qui en sont sorties, devraient être associés.

- un atelier regroupant les associations proches de la nature (Pro Natura, amis de la nature, associations de tourisme pédestre, VTTistes)

- un atelier qui serait formé par le Conseil des jeunes et les associations jeunesse des villages.

En outre, les collègues du secondaire seraient sollicités pour un concours d'idées (Terre Sainte, Nyon, Genolier, Begnins, Gland et Rolle). Participeraient les collègues qui le souhaitent.

Enfin, la mise sur pied d'un autre concours d'idées via la presse locale et le site Internet servirait à récolter les suggestions de la population au sens large du terme et permettrait ainsi de déployer une démarche réellement participative dans le cadre de ce projets.

Les ateliers se dérouleraient avec un minimum d'information (page blanche), pour ne pas influencer la réflexion : plan partiel d'affectation et son règlement, objectifs généraux, projets de Maison de nature et de Centre nordique, projet du Lapin blanc, enfin « ce qu'on ne peut pas faire ». Toutes les idées, même les plus folles, devraient pouvoir être réunies. Pour assurer un suivi équilibré de ce grand remue-ménage, la commission propose qu'un animateur professionnel y soit affecté. De même, toutes les idées devraient être publiées et la procédure de choix clairement expliquée.

Plan d'attaque indispensable

Dans cette opération, la communication jouera un rôle primordial. La commission souhaite ainsi qu'un indispensable « plan d'attaque » soit mis sur pied :

a) pour les ateliers de sous-région, que le Conseil intercommunal, les conseils communaux ou généraux soit mis à contribution de manière active (information, incitation à mobiliser la Région, annonce d'une liste d'inscription), que les journaux publiés par les communes relaient l'information.

b) qu'une conférence de presse soit organisée quand la démarche sera lancée. Il pourrait être proposé au journal La Côte de parrainer la démarche.

En ce qui concerne l'information *directe*, la Commission a pensé :

- à la Givrine, un panneau d'information générale (et non un panneau de chantier) qui annoncerait : « Ici, la population de la Région va proposer un pôle Jura Nature : participez ! » avec des informations, une adresse et un QR code ;
- de la pub dans le Nyon Saint-Cergue, des affiches dans les communes ;
- une page participative sur le site Internet et une diffusion régulière via les réseaux sociaux, comme le propose le Comité de direction.

La Commission n'a pas souhaité mélanger la démarche des professionnels et celle de la société civile, mais elle accueille avec intérêt la possibilité pour les conseillers intercommunaux de participer à l'Atelier annuel du tourisme de nature. En outre, elle pense que le grand événement participatif devrait être organisé quand tous les ateliers auront eu lieu. Enfin, elle estime qu'une pré-étude est nécessaire pour avancer, sans que la Commission soit apte à en chiffrer le coût. Mais cette pré-étude pourrait s'appuyer sur un groupe de travail dont la composition est à déterminer.

Conclusion

La Commission a analysé la réponse du Comité de direction concernant la mise sur pied d'une démarche participative au sujet du Pôle nature de la Givrine. Elle le remercie en outre pour les informations qu'il donne sur le travail des professionnels dans le cadre de la Convention quinquennale « pour le programme de développement touristique de nature dans la Région de Nyon ». Elle a pris note de ses propositions quant à une « démarche participative », mais estime qu'elles n'offrent pas à la population la possibilité de prendre pleinement la question en main. Elle souhaite en conséquence que soit mis sur pied une démarche qui parte de la base et remonte en direction des autorités régionales.

Ainsi, six ateliers seraient mis sur pied (un dans les 4 sous-régions, un qui réunirait les associations proches de la nature, enfin un piloté par le Conseil des jeunes et les associations de jeunesse). Un concours d'idées destiné à la population et aux écoles de la région pourrait aussi être organisé. Les ateliers disposeraient d'une information minimum, pour ne pas influencer la réflexion et pour laisser s'exprimer les idées en toute liberté. Ils seraient organisés par un animateur professionnel qui assurerait les mêmes conditions dans tous les ateliers. Pour que cette démarche réussisse, la Commission estime enfin qu'un « plan d'attaque » très serré devrait être mis sur pied sur le plan de la

communication. Les membres de la Commission sont prêts à développer cette partie avec le Codir.

La Commission ne reprend donc que partiellement les propositions du Comité de direction. Elle demande que cette démarche, si elle est entreprise, se réalise impérativement avant que la 2^{ème} étape du Pôle de tourisme nature de la Givrine soit mise en route.

Pour toutes ces raisons, la Commission demande :

- de prendre partiellement acte de la réponse du Comité de direction ;
- de l'inciter à présenter une pré-étude concernant une véritable démarche participative.

La Commission :

Luc Badan,

Olivier Hog,

Pierre Stampfli,

Claude Farine (président et rapporteur)